

FRAPNA Drôme Nature Environnement
38, avenue de Verdun 26 000 VALENCE
herisson@frapnadrome.org

Collectif Alternatives à la déviation
07 130 SAINT-PÉRAY
alternativesaladeviation@protonmail.com

Communauté de Communes Rhône Crussol
1278 Rue Henri Dunant,
07 500 Guilhaierand-Granges

A l'attention des membres du bureau de la Communauté de communes Rhône Crussol

Saint-Péray, le 06 février 2022

Mesdames et Messieurs les membres du bureau,

Le 11 décembre 2021, trois membres de notre collectif Alternatives à la déviation ont été reçus par les élus messieurs Dubay, Coulmont et Dupin à notre demande. Nous les remercions pour leur disponibilité.

Cette rencontre visait à présenter l'action de notre collectif, et à réaffirmer avec force notre position sur le projet de section nord de la déviation de la RD86 (secteur Saint-Péray - Cornas) : nous demandons la **suspension immédiate du projet** afin que soient étudiées des propositions alternatives à la construction d'une nouvelle voie rapide.

Plusieurs raisons motivent cette demande :

- **La situation climatique actuelle, dramatique, impose des choix politiques courageux**

Face au dérèglement climatique en cours dont les effets se font déjà lourdement ressentir (fortes canicules, épisodes de grêle destructeurs...), la réduction des émissions de CO² et la préservation de notre environnement au bénéfice des générations futures se doivent d'être notre préoccupation première. En effet, la question climatique sous-tend toutes les autres car la dégradation du climat a des impacts négatifs sur l'ensemble des sphères de la vie (santé, qualité de vie, fracture sociale...). Agir dès maintenant, c'est se soustraire à des difficultés bien plus graves pour l'avenir. Face à ce constat partagé lors de notre rencontre, une modification drastique de nos manières de vivre et d'habiter nos territoires s'impose !

Espace à vocation majoritairement agricole, ludique ou naturelle, la plaine de Saint-Péray est aujourd'hui une enclave rescapée de l'artificialisation galopante qui a avalé, en quelques décennies à peine, toute la zone allant du Rhône jusqu'au Mialan (commune de Guilhaierand-Granges, zone du pôle 2000, des Trémolets, des Croisières...). **Il est urgent de stopper cette vague mortifère, et de cesser d'utiliser ces zones naturelles si faciles d'accès pour étendre nos villes et agglomérations.** Toute terre arable est désormais une ressource précieuse. Il faut dès aujourd'hui s'interdire de toucher à ces zones indispensables à l'équilibre, déjà si malmené, de notre environnement.

Nous comprenons que la vie d'un territoire nécessite parfois la construction de nouvelles infrastructures dans l'intérêt de la collectivité. Mais **l'artificialisation nouvelle que vous proposez avec ce projet nous apparaît totalement évitable** : un réseau routier suffisant existe déjà à Saint-Péray et Cornas. Une politique d'aménagement du territoire viable ne peut aujourd'hui que donner

la priorité aux modes de transport doux plutôt qu'à la voiture individuelle. La solution aux problématiques actuelles doit être trouvée ailleurs que dans l'ajout d'une nouvelle route au prix de l'artificialisation d'un espace naturel.

- **Aucune alternative à cette nouvelle route n'a été présentée et mise en débat avec les citoyen.ne.s du territoire**

L'enquête publique sur le projet **n'a permis à la population de s'exprimer que sur une seule proposition de réponse** au problème identifié : l'ajout d'une nouvelle voie rapide. Pourtant, nous maintenons que des alternatives sont possibles : transports en commun plus réguliers, disponibles en soirée et circulant sur des voies réservées, continuités cyclables, réflexion avec les entreprises locales pour que le recours au télétravail favorise le mieux-circuler... les solutions sont nombreuses !

Nous demandons, avant que la décision ne soit tranchée, que ces possibilités soient étudiées et comparées à celle de la nouvelle route en termes de balance coûts-avantages. Cela implique un investissement de la CCRC comparable à celui engagé pour élaborer le projet de déviation qu'elle propose aujourd'hui. Les associations locales, et notamment le collectif Alternatives à la déviation, soutiendront et relayeront cette démarche auprès des habitant.e.s.

- **Les habitant.e.s de Saint-Péray et Cornas sont majoritairement opposés à la déviation**

L'enquête publique du printemps 2021, seule opportunité pour la population de s'exprimer spécifiquement sur la section nord de la déviation (secteur Saint-Péray-Cornas), a **recueilli une majorité d'observations défavorables** (162, contre 107 observations favorables). Comme l'écrit le commissaire-enquêteur lui-même dans son rapport, *"les observations défavorables au projet sont en général plus argumentées."* L'enquête publique a aussi révélé, selon ses mots, *"un ressenti très clivé de la population, qui a participé au débat, vis-à-vis de ce projet de déviation de Saint-Péray."* La pétition en faveur d'alternatives à la déviation rassemble aujourd'hui plus de 750 signataires, dont près de la moitié issus de la CCRC.

L'émotion que suscite ce sujet de la déviation, âprement débattu depuis des décennies, justifie ainsi à elle seule l'ajournement du projet pour étudier sérieusement des alternatives plus consensuelles.

- **Le projet ne démontre pas sa capacité à régler le problème des bouchons. Par ailleurs il sert d'autres objectifs, insuffisamment abordés dans la discussion publique.**

Comme les trois élus qui nous ont reçu l'ont eux-mêmes souligné, les bouchons à Saint-Péray et Cornas aux heures de pointe (début de matinée et fin d'après-midi) sont majoritairement liés aux trajets quotidiens des habitant.e.s du territoire (dépôt des enfants à l'école par les parents avant de partir au travail). Ces causes structurelles de la forte pression automobile que connaît le CCRC ne seront pas modifiées par l'ajout d'une voie rapide. Les problèmes de circulation quotidienne et les désagréments liés persisteront avec la déviation, pour la simple raison **qu'une nouvelle route entraîne mécaniquement une augmentation du trafic**. Cette « loi fondamentale de la congestion autoroutière » a été mise en évidence par Anthony Downs dès 1962, et confirmée depuis par de nombreuses études. **Ce sont bien les usages, et non les infrastructures, qui doivent évoluer** pour aboutir à une réduction durable du trafic en ville.

Inopérante pour régler le problème local des bouchons, la construction de cette route **vient servir des projets plus larges : le contournement routier de Valence et l'urbanisation de la plaine.**

Une partie de ce tronçon nord de la déviation vient en effet poursuivre le tracé d'un futur périphérique routier entourant l'agglomération valentinoise sur les deux rives du Rhône, qui serait bouclé avec la construction d'un troisième pont à Bourg-lès-Valence. La présence sur le tracé de la déviation d'un rond-point pour l'instant sans usage, au milieu de la plaine, démontre aisément cette intention. La riche contribution de la FRAPNA 26 à l'enquête publique, et les nombreuses remarques du commissaire enquêteur à ce sujet en témoignent également. A terme, c'est donc bien à **une augmentation du trafic routier et des nuisances liées** (pollution, bruit, engorgement...), qu'aboutira ce projet !

Cet objectif, comme celui d'urbaniser la plaine au sud de la future route (ainsi que vous nous l'avez présenté lors de notre rencontre), sont autant d'arguments avancés par la CCRC pour justifier l'impossibilité d'un retour en arrière sur le projet de déviation. Mais ils n'ont pas été mis en avant lors de l'enquête publique, qui a centré la discussion autour de la question des bouchons. Il est temps de présenter au public l'ensemble de ce que recouvre ce projet de route, et de déterminer si les choix de la CCRC répondent à une réelle attente citoyenne.

En conclusion, considérant la valeur de l'espace naturel préservé que constitue la plaine, d'une part, et le fait que la déviation échouera à régler les difficultés des habitants pour leur permettre de vivre mieux, d'autre part :

Nous vous demandons de **suspendre le projet de déviation pour prendre le temps d'une réflexion qui associe les habitant.e.s**, afin d'aboutir à une **solution** qui soit à la hauteur des enjeux climatiques tout en s'adaptant à tous, habitants de zones rurales contraints par l'usage de la voiture comme de zones urbaines ayant plus facilement accès à d'autres modes de déplacement.

C'est le nouveau visage d'une collectivité engagée pour un développement harmonieux et durable, à l'image des ambitions posées dans le plan climat (PCAET) et le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) de la CCRC, que nous voulons voir incarné par vos décisions. Avec **11,7 millions d'euros**, vous avez l'occasion de préparer dès maintenant la mobilité de demain, lorsque la voiture individuelle ne sera plus le moyen de déplacement le plus pratique et le moins cher. Ne la laissez pas passer !

Elu.e.s, citoyen.ne.s, nous pouvons faire beaucoup mieux que ce projet routier consommateur de nature et accélérateur de l'usage automobile !

Alors, qu'est-ce qu'on attend ?

Dans l'attente de votre réponse, recevez l'expression de nos salutations les plus déterminées.

Les membres du Collectif Alternatives à la Déviation
et de la FRAPNA Drôme Nature Environnement

Copie envoyée à :

Mr le préfet de l'Ardèche

Mr le Président du Département de l'Ardèche

Mr le Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes